

Il mène la bataille juridique pour récupérer les biens spoliés : Ali Elbeyoglu , avocat & militant des droits de l'homme



La fondation St-Jacques du Patriarcat arménien de

Jérusalem, en territoire ottoman jusqu'en 1918, avait été spolié de ses avoirs dans le cadre de la loi turque "des biens laissés par leurs propriétaires (loi *Emval i Metruke*), c'est-à-dire les personnes physiques ou morales (églises et écoles), rescapées du génocide qui rentrant chez elles, ont vu leur patrimoine saisi et distribué aux "héros" de la guerre qui avaient dirigé les opérations de la déportation, ainsi qu'à la population turque rapatriée des territoires perdus de l'Empire.

Suite à la dissolution de la fondation St Jacques, faute de fondateurs et administrateurs, la Direction turque des fondations (Vakif) est devenue titulaire du droit de propriétaire.

Le Patriarcat mène actuellement une bataille juridique pour récupérer ses actifs devant les tribunaux turcs par l'intermédiaire d'Ali Elbeyoglu, militant des droits de l'homme et membre d'un cabinet d'avocats.

Le dossier étant rejeté par le tribunal, est envoyé à la Cour Constitutionnelle qui a rendu une décision rapportant que le droit du Patriarcat de saisir la justice avait été

prohibé.

Suite à la sentence, le 15e tribunal administratif d'Ankara a saisi le dossier et a annulé la décision de la première instance favorable à la Direction turque des Fondations (qui a le droit de s'opposer au verdict s'il lui est défavorable).

Mais en cas de verdict favorable pour le Patriarcat, une indemnisation de quelque centaines de millions de dollars est escomptée.

Faut-il faire confiance à la Justice turque?

Par ailleurs , le procès de l'assassin du journaliste Hrant Dink est en instance auprès des tribunaux depuis 2007 et l'assassin, le tireur retrouvera sa liberté dans quelques semaines, suite à une loi d'amnistie, avant le verdict.

Zaven Gudsuz

zaven471@hotmail.com